



Document d'information de la FCA Tabac sans fumée

Recommandations de la FCA

- Étant données la grande hétérogénéité des produits du tabac sans fumée dans le monde et les fortes disparités en matière de développement des marchés et de réglementation nationale, la COP-5 ne devrait pas recommander aux Parties de suivre une ligne d'action précise ni demander au groupe de travail sur les articles 9 et 10 de se charger de cette question.
- Néanmoins, dans les pays où les effets nocifs du tabac sans fumée sont notoires, les Parties devraient évaluer sérieusement leurs options réglementaires, sur la base des meilleures pratiques et sur les preuves scientifiques disponibles.
- Les Parties devraient envisager d'adopter une déclaration réaffirmant que les dispositions de la CCLAT s'appliquent à tous les produits du tabac, y compris le tabac sans fumée, et que les Parties devraient pouvoir mettre en œuvre, en toute liberté, les législations de lutte contre le tabagisme et de protection du consommateur relatives aux produits du tabac sans subir l'ingérence de l'industrie du tabac.
- Les Parties devraient réfléchir à différentes approches en matière de coopération internationale en vue d'une meilleure disponibilité des informations sur les constituants nocifs des produits du tabac sans fumée.

Introduction

Les cigarettes dominent le marché mondial des produits du tabac et sont responsables de la majeure partie des maladies et des décès imputables aux produits du tabac ; il n'est donc pas étonnant qu'elles soient au cœur des discussions mondiales traitant de la lutte antitabac. Toutefois, comme le souligne le rapport du Secrétariat, les produits du tabac dits sans fumée (qui incluent le tabac à priser sec et humide à usage oral ou nasal) sont courants dans certains pays, notamment en Asie du Sud, mais aussi dans certaines régions d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Asie centrale, d'Europe du Nord et des États-Unis.

Il existe un vaste éventail de produits du tabac sans fumée, pour lesquels le mode de consommation, le mode de fabrication (industriel ou artisanal), le marketing, la composition et la toxicité varient largement de l'un à l'autre. Les contextes d'une Partie à l'autre fluctuent considérablement, et il existe parfois entre elles un très large fossé en matière de recherche et de réglementation nationale.

En Asie du Sud, région où se situe la plus grande part de consommation de produits du tabac sans fumée du monde, le tabac sans fumée est l'une des causes principales de cancer, notamment (mais pas exclusivement) du cancer de la bouche. En Inde et dans plusieurs autres pays, la consommation de tabac sans fumée chez les jeunes est particulièrement préoccupante : en Inde, 16,1 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans consomment du tabac sans fumée, et 40,2 % de l'ensemble des consommateurs de

tabac sans fumée ont commencé avant l'âge de 17 ans.¹

Recommandation du groupe de travail de l'OMS sur la réglementation des produits du tabac (TobReg)

Comme le signale le rapport du Secrétariat, TobReg (anciennement SACTob) a déjà rédigé plusieurs rapports sur la réglementation des produits du tabac, dont deux traitent à un moment donné la question des produits du tabac sans fumée.²

Il est difficile de résumer les recommandations nuancées formulées dans ces deux rapports, mais il est à noter que le dernier se concentre sur la réglementation de la composition (objet de l'article 9 de la CCLAT). Il expose ce qui suit :

La composition du tabac sans fumée est nettement moins complexe que les émissions des produits du tabac conventionnels. Le tabac sans fumée contient moins de substances cancérigènes, mais certaines compositions présentent une concentration élevée de substances cancérigènes propres aux émissions de fumée de cigarettes (3–6). Des différences majeures (de plusieurs ordres de grandeur) au niveau des teneurs en composés cancérigènes ont été relevées entre les produits présentant les plus faibles niveaux, qui sont le plus souvent commercialisés dans les pays développés, et ceux fabriqués de façon artisanale en Asie et en Afrique. Les écarts entre les produits du tabac sans fumée manufacturés consommés dans différentes régions sont moins importants. Toutefois, au sein d'une même région, les niveaux peuvent différer considérablement (3). Les variations, d'une zone géographique à l'autre, dans la composition et dans la formulation des produits du tabac sans fumée peuvent raisonnablement expliquer la variation de leurs effets sur la santé. La fréquence des maladies justifie l'intérêt d'une réglementation pour la santé publique. La réglementation de la limitation des concentrations en substances cancérigènes dans les produits du tabac sans fumée pourrait se traduire par une diminution des cas de cancers liés à leur consommation.³

Malgré cette recommandation, le récapitulatif des rapports des Parties élaboré par le Secrétariat ne fait état d'aucun exemple de Parties ayant imposé ce type de limitations. Pour notre part, nous n'en connaissons pas non plus. Étant donnée l'absence d'expérience des Parties dans la mise en œuvre du type de réglementation citée à l'article 9, relative à la composition, il serait quasiment impossible pour le groupe de travail en charge des articles 9 et 10 de la CCLAT de formuler un ensemble de recommandations fondées sur les meilleures pratiques.

Évolution réglementaire depuis la COP-4

La FCA suit avec grand intérêt les initiatives réglementaires menées récemment en Inde pour un type de produit du tabac sans fumée, le gutka. Le gutka se compose de tabac grillé ou séché au soleil, finement haché et mélangé à de la noix d'arec, de la chaux éteinte, de la noix de cajou et des ingrédients aromatisants. 8 % des adultes en consomment en Inde.⁴ La Cour

¹ OMS. GATS India Report, 2009-2010 (rapport de l'enquête mondiale sur le tabagisme chez l'adulte pour l'Inde, 2009-2010).

² WHO Study Group on Tobacco Product Regulation. Report on the scientific basis of tobacco product regulation: second report of a WHO study group. Report on the scientific basis of tobacco product regulation: second report of a WHO study group. 2010.

³ Ibid (third report), pp. 23-24.

⁴ Global Adult Tobacco Survey India Report 2009-2010.

Suprême indienne a décidé en 2004 de reconnaître le gutka comme un produit alimentaire, et l'autorité de sécurité alimentaire (Food Safety and Standard Authority) a adopté en 2011 une réglementation sur l'interdiction de tout type d'aliment contenant du tabac ou de la nicotine.

Depuis, 14 États et 2 territoires de l'Inde ont décidé d'aller plus loin et d'interdire la vente de gutka. Comme on pouvait s'y attendre, l'industrie du tabac a engagé une action en justice pour contester les interdictions et l'affaire a été portée devant la Cour Suprême.

Les Parties devraient réaffirmer leur soutien au droit des Parties à appliquer rigoureusement toute législation antitabac et autres législations de protection du consommateur à l'égard des produits du tabac, sans subir l'ingérence et les tactiques dilatoires de l'industrie du tabac. Si les autres Parties ne sont peut-être pas encore en mesure d'adopter l'approche spécifique de l'Inde (c'est-à-dire exploiter le filon de la législation relative à la sécurité alimentaire), l'expérience indienne montre qu'il existe une grande marge de manœuvre pour des approches réglementaires innovantes dans ce domaine.

Les Parties devraient également envisager de rappeler que les dispositions de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) s'appliquent à *tous les produits du tabac*, et pas uniquement aux cigarettes. La nature et le mode de consommation actuel de nombreux produits du tabac sans fumée posent un très sérieux problème justifiant l'application rigoureuse des mesures de la CCLAT, en particulier celles qui sont le plus susceptibles de faire fléchir les taux de tabagisme chez les jeunes, comme celles énoncées à l'article 6 (mesures fiscales et financières) et à l'articles 13 (publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage). Il serait par ailleurs souhaitable d'envisager d'étendre le principe de l'article 16.3 (qui implique l'interdiction de vendre des cigarettes en petites quantités) aux produits du tabac sans fumée.

Enfin, le manque de données concernant les concentrations de constituants cancérigènes et toxiques est particulièrement préoccupant dans les pays en développement. Les Parties sont invitées à discuter de la façon dont la coopération internationale peut contribuer à améliorer la disponibilité de ces informations.

Conclusion

Les Parties désireuses d'adopter une réglementation plus efficace des produits du tabac sans fumée sont encouragées à examiner l'expérience récente de l'Inde en la matière, ainsi que les deux rapports du TobReg précédemment cités et les autres rapports scientifiques signalés dans le rapport du Secrétariat.

Étant données les fortes disparités entre les types consommés de produits du tabac sans fumée et les cadres réglementaires nationaux, il est très improbable qu'un groupe de travail sur la CCLAT puisse, à ce jour, formuler des recommandations pertinentes fondées sur les meilleures pratiques mondiales. Toutefois, l'échange permanent d'informations entre les Parties pourrait s'avérer extrêmement utile.

Les Parties devraient également envisager de rédiger une déclaration en vue d'exprimer leur soutien envers l'Inde et envers les autres Parties en litige avec l'industrie du tabac, mais aussi pour insister sur le fait que les dispositions de la CCLAT incluent également les produits du tabac sans fumée et qu'elles devraient donc être appliquées en conséquence.

Les Parties devraient réfléchir à différentes approches en matière de coopération internationale en vue d'une meilleure disponibilité des informations sur les constituants nocifs des produits du tabac sans fumée.